

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS+

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du mardi 9 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



Recours contre le décret-programme : des profs lancent une cagnotte

ENSEIGNEMENT

Les mesures budgétaires du décret-programme 2, ils n'en veulent pas. Ils sont même prêts à aller en justice.

Maintenant que le décret-programme 2 a été approuvé, majorité contre opposition, des profs passent à la vitesse supérieure et veulent aller en justice. Trois enseignantes ont lancé une cagnotte pour payer un recours contre le statut d'enseignant. "Les réformes nauséabondes de la FWB contre le monde de l'école et plus particulièrement le statut de l'enseignant mèneront à la ruine de l'enseignement et la paupérisation des lieux d'apprentissage, des enfants et des parents", peut-on lire comme description de la cagnotte.

Déjà plus de 87.000€ récoltés dont un don de 2.000€.

Lancée ce dimanche, la cagnotte a déjà récolté plus de 87.000 euros. Parmi les quelque 3.020 donateurs, certains ont généreusement mis la main au portefeuille : 100 euros, 500 euros et même 2.000

euros!

"J'ai versé 1.000 euros pour nous et pour nos collègues. C'est important d'être uni contre ces mesures. On est impacté en tant qu'enseignant secondaire dans le supérieur. Les deux périodes face classe supplémentaires, c'est comme si on demandait

à un travailleur de travailler une après-midi en plus sans compensation salariale. J'ai plein de collègues qui vont perdre leur emploi", explique Isabelle, prof d'anglais. "Si on n'essaye pas, il ne se passera rien. C'est aussi pour défendre la démocratie qu'on tente notre chance."

Damien, prof, a lui aussi donné, parce que "l'action en justice est légitime pour faire annuler cet abominable décret".

Pour s'assurer d'attein-

dre un montant suffisant pour aller en recours, "par souci de transparence, toutes les factures seront publiées au fur et à mesure", indiquent les initiatrices.

■ "Violation frontale"

Huit constitutionnalistes ont écrit au président du Parlement de la FWB Benoît Dispa pour dénoncer une double violation du règlement parlementaire et appeler à un retour au respect strict des procédures

démocratiques. De quoi avoir un impact en cas de recours contre le décret-programme?

"Ce n'est pas possible pour un juge constitutionnel ou du Conseil d'État d'annuler un décret sur la seule base que ce décret a été adopté au mépris du règlement. Mais ça ne veut pas dire que ça ne peut pas être pris en compte par le juge. Il n'est pas impossible que la cour intègre cette question dans les éléments qu'elle va prendre en compte. Ça peut jouer mais jusqu'à présent, ça n'a pas été un motif d'annulation car c'est la première fois que le règlement est violé aussi frontalement.", analyse Céline Romainville (UCLouvain), une des constitutionnalistes qui a envoyé la lettre à Benoît Dispa.

Dans *Le Soir*, les organisations syndicales ont fait savoir qu'elles réfléchissaient à introduire un recours. La Ligue des Familles a aussi alerté sur l'aspect "manifestement anticonstitutionnel" du texte. "Nous envisageons toutes les possibilités, ce n'est pas exclu qu'on aille en justice. On y réfléchit car il nous paraît limite mais rien n'est encore décidé", indique Aline Talabard.



■ Les profs ne sont pas prêts de lâcher l'affaire et veulent se battre en justice. © EDA MATHIEU GOLINVAUX

Des milliers à défilér, unis contre les violences

MANIFESTATION

Le collectif Mars Attacks a appelé à manifester contre les réformes et les violences policières de ces derniers jours.

Ni matraque, ni réforme. Pas de violence dans les écoles!", scandaient les milliers de manifestants en colère dans les rues de Bruxelles, environ 2.500 selon la police. Parents, profs, élèves se sont réunis place Poelaert pour dénoncer les violents affrontements entre la police et les manifestants parfois mineurs lors des précédents rassemblements contre les réformes dans l'enseignement.

Tous ont encore en tête les images qui ont circulé sur les réseaux sociaux, ce qu'ils ont vécu ou ce que leurs amis ont subi: remarques racistes, menace avec un teaser, garde à vue, nez cassé suite à un jet d'autopompe, plaquage au sol... "J'ai un peu peur mais je ferai tout pour soutenir les profs et défendre nos droits. C'est important de pouvoir manifester. Mon meilleur ami s'est fait gazer et nasser. Il a une côte fêlée et un œil au beurre noir", témoigne Noam, 16 ans.

Louka, malgré les coups reçus à la tête par la police, a tenu à venir aussi. "J'ai développé une petite peur de la police et aussi de la rage par

rapport à ce que j'ai vu sur des enfants de 10-11 ans", confie l'ancien épileptique qui a déposé plainte.

C'est pour les profs, pour eux et pour l'avenir que Jannette (17 ans) et Rebecca (16 ans), Nino et Marius, Alesia et Alessia se sont mobilisés. Marie, c'est comme maman "tellement énervée" par le comportement de la police vendredi qu'elle est là.

Des débordements

Dans l'ensemble, la mobilisation s'est déroulée dans le calme. Pour veiller à la sécurité des jeunes, plusieurs personnes ont formé une chaîne de "décompression". "On est là pour les protéger de la police, pas pour les empêcher de manifester", nous explique une étudiante. Des avocats ont aussi encadré la manif comme "observateurs légaux".

"J'ai peur de la police et j'ai la rage contre elle."

"70% de mes élèves se sont fait gazer sans raison. L'image qu'ils ont de la police désormais... ça va faire des

dégâts et j'ignore comment on va pouvoir réparer cette image-là. On ne peut pas avoir une police haineuse et des gamins qui ont la haine", s'alarme Sabrina, enseignante et "encadrante".

Quelques incidents n'ont pas pu être évités. Après plus de 40 minutes de pourparlers entre les "encadrants" et les jeunes, des pavés jetés, des pétards et des insultes, la police a lancé du gaz lacrymogène et fait usage de l'autopompe.

Avant le rassemblement place Poelaert, quelques casseurs ont mis le feu à une poubelle et allumé un brasier de trotinettes électriques et de vélos électriques au Mont des Arts.

La police a procédé à plusieurs arrestations. Huit personnes ont été arrêtées judiciairement. La police a saisi des bidons d'essence et des cocktails Molotov lors de contrôles. "Plus tard dans la journée, un groupe d'environ 500 personnes s'est déplacé en direction du siège du MR à Saint-Gilles. Sur place, des projectiles ont à nouveau été lancés en direction des services de police. Nos services sont intervenus et ont refoulé le groupe à l'aide de moyens spéciaux, notamment l'arroseuse", indiquait la zone de police Bruxelles Capitale-Ixelles.

Zhen-Zhen Zveny

Le Hazard Village reprend ses quartiers pour la Coupe du Monde

BRAINE

Les trois premiers matchs seront diffusés au Champ de la Lune. Et plus si affinités...

Le Champ de la Lune va une nouvelle fois se parer de noir, jaune et rouge. À l'occasion de la Coupe du Monde 2026, Braine-le-Comte renouera avec l'une de ses traditions les plus populaires: le Hazard Village. Un rendez-vous devenu incontournable pour les supporters brainois, qui pourront suivre les exploits des Diables rouges sur écran géant tout au long du tournoi.

"Ce village aura une saveur différente"

Organisé par la Ville en collaboration avec la Royale Union Tubize-Braine, le RFC Ronquières HY86 et le FC Braine-Terminus, le village des supporters ouvrira ses portes pour les trois rencontres de la phase de groupes. La Belgi-

que affrontera l'Égypte le 15 juin à 21 heures, l'Iran le 21 juin à la même heure, avant un dernier match face à la Nouvelle-Zélande le 27 juin... à 5 heures du matin, conséquence du décalage horaire avec l'Amérique du Nord.

"Nous sommes conscients que ce village aura une saveur différente de celle des dernières compétitions", reconnaît l'échevine des Sports, Sylvie Brancart. Il faut dire que, pour la première fois depuis longtemps, aucun membre de la fratrie Hazard ne figure dans la sélection belge. Un changement de génération qui marque la fin d'une époque pour la cité de Baudouin IV.

Pour autant, le nom du village reste plus que jamais d'actualité. Les autorités communales ne précisent pas si les plus célèbres footballeurs brainois fe-



Le dispositif est devenu incontournable à Braine-le-Comte. © SH

ront une apparition cet été. Mais les frères Hazard n'ont jamais eu l'habitude de bouder leur fief. Les supporters gardent notamment un souvenir ému de leur passage en juillet 2018, au lendemain de la victoire contre l'Angleterre qui avait offert aux Diables rouges la troisième place de la Coupe du Monde. Accueilli par une foule en liesse, Eden Hazard avait alors lancé: "C'est encore mieux

qu'à Bruxelles", en référence à la réception organisée sur le balcon de l'hôtel de ville de la capitale, avant d'ajouter dans un sourire: "Mais je ne suis pas objectif!"

Cette année, les organisateurs espèrent surtout voir les Brainois répondre présents malgré des horaires parfois inhabituels. Le site sera accessible gratuitement. Des stewards et des agents de sécurité veille-

ront au bon déroulement de l'événement. Un contrôle strict sera réalisé à l'entrée du village et il ne sera pas possible d'y entrer avec des sacs. La police sera également présente pour éviter tout débordement

Et si les Diables terminent en tête de leur groupe, l'aventure pourrait se prolonger jusqu'au 19 juillet, date d'une éventuelle finale à New York.

Grégoire Laliou



L'INTERPELLATION MUSCLÉE D'UN JEUNE MANIFESTANT FAIT RÉAGIR : « C'EST INTOLÉRABLE ! », DÉNONCE LE PTB, LA POLICE SE JUSTIFIE...

« On n'interpelle pas sans raison », réagit la police de La Louvière.

JOHANNE TINCK

Plusieurs vidéos relayées sur les réseaux sociaux montrent l'interpellation d'un jeune manifestant par la police de La Louvière. Ces images captées devant l'Athénée Provincial de La Louvière ont suscité de vives réactions, notamment du côté du PTB, alors que ces jeunes participaient à une mobilisation contre le décret-programme porté par la ministre de l'Enseignement, Valérie Glatigny (MR). On y voit au moins trois policiers qui tentent d'immobiliser un jeune manifestant. Parmi les voix qui se sont élevées pour dénoncer cette intervention figure celle de la députée PTB Amandine Pavet. Cette dernière estime qu'il n'est pas normal d'en arriver à de telles situations et rappelle que les jeunes doivent pouvoir se mobiliser contre une décision politique. « On

n'a jamais vu ça à La Louvière, c'est intolérable », déclare-t-elle.

La députée souligne également que les manifestations organisées ces dernières années, notamment pour le climat, se sont toujours déroulées dans le calme. Selon elle, le rôle de la police doit être avant tout d'encadrer les rassemblements. Elle dénonce ce

”

« Les jeunes doivent pouvoir se mobiliser contre une décision politique! »

Amandine Pavet
DÉPUTÉE PTB

qu'elle qualifie de « violence » à l'égard des jeunes manifestants. Dans la foulée, la Maison médicale « Médecine pour le Peuple », liée au PTB, a invi-

té les jeunes qui auraient été choqués ou blessés lors de ces événements, à se manifester et à venir faire constater d'éventuelles blessures.

De son côté, la police de La Louvière réfute toute intervention injustifiée. « On n'interpelle pas sans raison », insiste-t-on. Les forces de l'ordre rappellent qu'une première manifestation s'était déjà tenue vendredi dernier. Bien que celle-ci n'ait pas fait l'objet d'une autorisation, elle s'était déroulée dans le calme. Les services de police expliquent également avoir

constaté, durant le week-end, un changement de ton sur les réseaux sociaux. Selon eux, certains messages publiés par des jeunes laissent apparaître une volonté « d'en découdre ».

DES BIDONS REMPLIS D'ESSENCE !

Lundi, les policiers (qui étaient une petite trentaine) affirment avoir effectivement constaté une ambiance différente sur le terrain. Ils indiquent être tombés sur des jeunes transportant dans leurs sacs à dos des bidons remplis d'essence. D'autres auraient été aperçus en train de démonter des plaques d'égout. « Nous ne voyons pas ce que de tels comportements ont comme rapport avec le décret-programme », souligne la police.

Les autorités policières rappellent que leur mission consiste à assurer la sécurité de tous, tant celle des manifestants que celle des personnes amenées à les croiser. Elles précisent également que

LE BOURGMESTRE REÇOIT DES JEUNES MANIFESTANTS



La rencontre s'est déroulée ce lundi. © DR

Après un premier échange avec les manifestants, des représentants des élèves ont été reçus à l'Hôtel de Ville. Jacques Gobert (PS) estime que leurs revendications méritent d'être entendues et que le dialogue reste la meilleure manière d'éviter les tensions.

Selon le bourgmestre socialiste, la grande majorité des jeunes présents souhaitent défendre pacifiquement leur avenir, leurs enseignants et leur école. Il souligne également leur volonté de se démarquer des auteurs des incidents survenus en marge de la manifestation.

Les étudiants rencontrés ont en effet condamné les actes de violence et affirmé vouloir collaborer avec la police afin de pouvoir exercer leur droit de manifester dans de bonnes conditions.

La zone de police locale a également participé aux discussions. Des contacts ont été établis avec les jeunes pour préparer d'éventuelles actions futures. Des manifestations statiques devant les établissements scolaires sont notamment envisagées dans les prochains jours. Un cortège encadré devrait par ailleurs être organisé ce mercredi 10 juin à 14 heures au départ de la place Communale, en concertation avec les autorités et la police.

Le bourgmestre regrette toutefois les débordements observés lors de la mobilisation. Selon lui, ces actes nuisent au message porté par les étudiants et détournent l'attention de leurs revendications. Il appelle également à la prudence face aux vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, qui ne reflètent pas toujours l'ensemble du contexte. ■

J.T.

lorsqu'une interpellation peut paraître plus musclée, c'est, selon elles, parce que la personne concernée n'obtempère pas aux injonctions données par les policiers.

Au total, une dizaine d'interpellations ont été effectuées, selon la police de La Louvière, à l'encontre de jeunes considérés comme posant problème au cours de la manifes-

tation. Il est à noter que le bourgmestre, Jacques Gobert a voulu rencontrer des jeunes afin de convenir de l'organisation de manifestations futures. ■

500 élèves du Collège St-Vincent se mobilisent contre le décret-programme de Valérie Glatigny

Le décret-programme est voté, mais la colère ne retombe pas. À Soignies, 500 élèves ont quitté les bancs de l'école pour faire entendre leurs inquiétudes...

JOHANNE TINCK

Le vote du décret-programme porté par la ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny (MR) n'a pas mis fin à la contestation. Ce lundi matin, quelque 500 élèves de cinquième et sixième années du Collège Saint-Vincent de Soignies se sont rassemblés devant leur établissement pour faire entendre leur mécontentement et leurs inquiétudes face aux réformes annoncées.

Munis de pancartes, accompagnés de musique et détermi-

nés à faire passer leur message, les étudiants sont restés sur le trottoir devant l'école durant les deux premières heures de cours. Une action organisée par les élèves eux-mêmes, avec l'autorisation de la Ville de Soignies. Sur les quelque 750 élèves de cinquième et sixième années que compte l'établissement, environ 500 ont répondu à l'appel. L'action de ce lundi matin s'inscrivait dans la continuité d'une première mobilisation organisée vendredi dernier, lorsque de nombreux étudiants avaient formé une chaîne symbolique destinée à illustrer leur unité.

Parmi les élèves présents, Milla Snauwaert, 18 ans, ne cache pas sa détermination. Pour elle, le vote du décret ne signi-



Les élèves du collège Saint-Vincent à Soignies se sont mobilisés. © DR

fie pas que la mobilisation doit s'arrêter. « Il ne faut pas baisser les bras », affirme-t-elle. L'étudiante rappelle qu'un quatrième décret doit encore être soumis au vote ultérieurement, à une période où les élèves seront en congé. « Nous voulons montrer que

nous sommes là et que nous n'acceptons pas ce que l'on fait de l'enseignement », poursuit-elle.

Milla se dit notamment préoccupée par les conséquences que pourraient avoir certaines mesures sur les enseignants. Selon elle, l'obligation pour

les professeurs de prêter deux heures supplémentaires pourrait avoir un impact direct sur l'emploi de certains jeunes enseignants.

PEUR DE VOIR DES VISAGES FAMILIERS DISPARAÎTRE

« Nous allons perdre certains de nos profs », résume-t-elle. La jeune femme se montre également très inquiète quant à l'évolution des moyens accordés aux établissements scolaires. Selon elle, une diminution des ressources risque d'accentuer les inégalités entre les élèves.

Elle souligne qu'actuellement, l'école parvient encore à financer certaines activités pour les jeunes dont les familles ne disposent pas des moyens nécessaires. « Je crains que ce ne

soit plus possible à l'avenir et que certains élèves se retrouvent exclus d'activités auxquelles ils pouvaient jusqu'ici participer ».

Autre sujet d'inquiétude : l'augmentation annoncée du minerval de 43 %. Une mesure qui, selon Milla, pourrait compliquer l'accès aux études supérieures pour de nombreux jeunes. « Certains ne pourront peut-être pas en faire et ne voient plus leur avenir à l'école », regrette-t-elle.

L'étudiante critique également le relèvement du seuil minimal de réussite pour les épreuves certificatives, qui passerait selon elle de 50 à 60 %. Une mesure qu'elle estime particulièrement pénalisante pour les élèves éprou-

vant quelques difficultés. « Cette réforme pourrait encore accentuer les différences sociales entre les élèves et accroître les écarts déjà existants », glisse-t-elle. Malgré ces inquiétudes, la mobilisation de lundi a aussi été marquée par de nombreux signes de soutien. Selon Milla, plusieurs passants ont manifesté leur compréhension à l'égard du mouvement.

« Beaucoup comprennent notre action, comprennent pourquoi on veut montrer que nous sommes là », explique-t-elle. Environ trente professeurs étaient présents pour encadrer la mobilisation. Ces profs avaient effectué un arrêt de travail afin de pouvoir accompagner les étudiants durant l'action. Parmi les ensei-

gnants présents figurait notamment Gaétan Mogenet. D'après lui, ce que ressentent aujourd'hui les jeunes dépasse la seule question des mesures contenues dans le décret.

« NOUS DONNERONS COURS SUR LE MARCHÉ »

Selon ce dernier, beaucoup d'élèves ont le sentiment que l'école, et donc leur avenir, ne sont pas suffisamment pris en considération. Le professeur estime également qu'ils ont été particulièrement marqués par la manière dont s'est déroulé le vote du texte au Parlement. Même si cet élément peut paraître secondaire, il aurait fortement interpellé les étudiants. « Nous continuons en tout cas. Demain, nous donnerons cours aux passants

sur le marché ».

Pour le professeur Seclair également, la mobilisation ne doit pas s'arrêter maintenant. Un sentiment partagé par de nombreux participants qui entendent poursuivre leur engagement malgré le vote du décret.

À travers cette action, les élèves du Collège Saint-Vincent ont voulu envoyer un message clair aux responsables politiques. Au-delà des mesures concrètes qu'ils contestent, ils souhaitent rappeler qu'ils se sentent directement concernés par les décisions prises aujourd'hui pour l'enseignement de demain.

Il est à noter qu'une action était aussi menée à l'Institut Saint-Gabriel à Braine-Le-Comte. ■

Agressé devant un café, Zacharie (71 ans) décède 7 mois plus tard sans avoir repris connaissance

Le 21 août 2020, une altercation éclate sur la Grand-Place d'Écaussinnes. Quelques secondes plus tard, Zacharie Banderembako s'effondre. Le septuagénaire décédera sept mois plus tard sans avoir repris connaissance. Près de cinq ans après les faits, son agresseur comparaît devant la justice montoise. Le fils de la victime témoigne.

GISÈLE MARÉCHAL

Le 21 août 2020, en pleine période de pandémie de Covid-19, Zacharie Banderembako, 70 ans, se rend avec sa compagne dans un café de la Grand-Place d'Écaussinnes. Le septuagénaire est en état d'ivresse lorsqu'il quitte l'établissement. Sa compagne part chercher la voiture tandis que lui retourne dans l'estaminet pour régler l'addition.

À sa sortie, il croise Jordan, accompagné de ses trois enfants. Zacharie apprécie particulièrement les enfants. A-t-il caressé les cheveux de la fille de Jordan ? N'a-t-il pas respecté les règles de distanciation en vigueur à l'époque ? A-t-il également touché la tête de Jordan, comme il le soutiendra par la

suite ? Toujours est-il qu'une altercation éclate.

Plusieurs témoins présents dans le café affirment avoir vu Jordan porter un coup de poing au visage de Zacharie. C'est également ce qu'assure avoir vu la compagne du septuagénaire dans son rétroviseur. Devant la chambre à trois juges du tribunal correctionnel de Mons, Jordan conteste toutefois cette version : « Je ne l'ai pas frappé. Je l'ai simplement poussé à la poitrine parce qu'il bombait le torse. »

DANS UN ÉTAT VÉGÉTATIF

Âgé aujourd'hui de 33 ans, il est poursuivi pour coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner, avec la circonstance aggravante de la

particulière vulnérabilité de la victime en raison de son âge et de son état d'ébriété.

À l'audience, Pascal, le fils de la victime, est présent. « J'habite à Bruxelles. Le lendemain de l'agression, je suis allé voir mon père aux soins intensifs. Son visage était gonflé par un important hématome. Cela semble attester l'existence d'un coup de poing. Il souffrait d'un traumatisme crânien provoqué par sa chute en arrière, la tête la première sur le trottoir. Le médecin m'a expliqué qu'au vu de son âge, les chances de le voir sortir un jour de son état végétatif étaient très faibles. »

De fait, Zacharie Banderembako ne reprendra jamais connaissance. « Je l'ai parfois vu les yeux ouverts, mais sans aucune expression. Il est finalement décédé le 19 mars 2021 des suites évidentes de son agression, sans avoir jamais repris conscience », poursuit son fils.

À l'époque des faits, le parquet avait requis l'intervention d'un juge d'instruction pour des faits de coups et blessures ayant entraîné une incapacité. « Après le décès, la juge a désigné successivement deux médecins experts dans le cadre de son enquête. Tous deux ont tardé à remettre leur rapport », explique Pascal.

Selon lui, « Jordan a finalement été cité à comparaître, mais n'a jamais été placé sous mandat d'arrêt pour cette agression pourtant directement liée au décès de mon père. Mon message aujourd'hui est qu'on peut agresser quelqu'un, provoquer chez lui des conséquences dramatiques et finalement ne rien risquer. »

« Aux soins intensifs, le visage de mon père était gonflé d'un hématome important semblant attester d'un coup de poing »

Pascal
FILS DU DÉFUNT

À l'audience, le ministère public requiert une peine de six ans de prison ferme contre le prévenu qui, depuis les faits, s'est encore illustré dans deux épisodes de violence. « J'aurais espéré qu'après l'agression de cet homme âgé, il se tienne à carreau », souligne Pascal. Jordan reconnaît sa participation à l'altercation. Son avocat, M^e Laurent Poisson, annonce toutefois qu'il plaidera

la légitime défense ou, à tout le moins, la provocation. Une position qui fait réagir M^e Nathan Radelet, conseil de Pascal. « La légitime défense ou la provocation supposeraient que Zacharie ait placé Jordan dans une situation de péril grave. Or, il n'a adopté aucun comportement de nature à mettre Jordan en danger. » L'avocat s'interroge également : « Quel aurait été le comportement provocateur de Zacharie ? » Évoquant la mémoire de son père, Pascal rappelle son parcours. « Originaire du Burundi, il avait obtenu à 18 ans une bourse pour venir étudier en Belgique. Il a notamment enseigné le français. Une fois retraité, il avait quitté Bruxelles pour s'installer à Écaussinnes auprès de sa nouvelle compagne. » Jordan insiste : « Je n'ai jamais souhaité la mort de Zacharie. » Pour M^e Poisson, « la chute est due au taux d'alcoolémie de la victime » et l'existence d'un coup de poing n'est pas démontrée. « Il présentait pourtant des hématomes au visage dès le lendemain des faits », rétorque Pascal. « Et quoi qu'il en soit, le prévenu doit répondre de la circonstance aggravante liée à l'état d'ivresse de sa victime. » Le jugement est attendu à la fin du mois de juin. ■



M^e Laurent Poisson défend le prévenu : « La chute est due au taux d'alcoolémie de la victime » © An.D. / D.C.

37 LOGEMENTS AVEC PARC PUBLIC EN PROJET À HOUDENG-GOEGNIES

Deux projets immobiliers sont soumis à consultation citoyenne à La Louvière. Le plus important prévoit 37 logements, un parc public et une nouvelle voirie à Houdeng-Goegnies. Dix maisons sont également en projet à Haine-Saint-Paul.

CEDRIC LOBELLE

Deux nouveaux projets immobiliers sont en cours de procédure à La Louvière. Le plus important concerne la rue de la Ferme Brichant à Houdeng-Goegnies, qui vise à créer un nouveau quartier résidentiel de 25 maisons et 12 appartements, avec parc public et nouvelle voirie. À Haine-Saint-Paul, rue de la Liberté, c'est la construction de dix maisons unifamiliales qui est projetée.

Le projet de Houdeng-Goegnies fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 1^{er} juillet. Introduit par la société Crocus Développement SRL, basée au Roeulx, il prévoit la démolition d'une habitation et d'un garage afin de permettre la construction de 25 maisons unifamiliales, de deux immeubles de six appartements chacun, d'une nouvelle voirie communale et d'un parc public.

« Une fois que nous avons reçu l'ensemble des avis, l'administration étudie le dossier et intègre ces éléments dans son rapport. Celui-ci est ensuite présenté au collège communal qui peut rendre une posi-

tion favorable, défavorable ou favorable sous conditions », explique Olivier Destrebecq (MR), échevin de l'Urbanisme.

UN PARC PUBLIC

Parmi les particularités du projet figure la création d'un parc public. Il s'agit d'une charge d'urbanisme destinée à accompagner le développement du quartier et à maintenir un cadre de vie de qualité

de grande ampleur.

« La présence du parc doit contribuer à la création d'îlots de fraîcheur, dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique. L'administration évalue aussi l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement ainsi que leurs conséquences pour les riverains. On examine par exemple si elles risquent d'engendrer des pertes d'ensoleillement ou des problèmes de vis-à-vis pour les habitations voisines », précise l'échevin.

L'historique du site fait également partie des éléments analysés. Les services vérifient notamment les activités qui ont pu être exercées dans le hangar existant afin d'écarter tout risque de pollution. « Il faut vérifier sa destination antérieure. En fonction de ce qui s'y trouvait, des analyses complémentaires peuvent être demandées afin de vérifier l'état du sol », souligne Olivier Destrebecq.

Qui rappelle enfin que les nouveaux projets doivent aujourd'hui répondre à des exigences de plus en plus élevées en matière de performance énergétique. « L'objectif est d'aller vers des bâtiments les



« La présence du parc doit contribuer à la création d'îlots de fraîcheur »

Olivier Destrebecq
ÉCHEVIN DE L'URBANISME

malgré l'arrivée de nouveaux logements. Cette logique s'inscrit dans l'approche défendue par la Ville lorsqu'elle examine les projets immobiliers



Un projet de 10 maisons sur cette partie de la rue la Liberté. © D.C.

plus autonomes possible sur le plan énergétique, notamment grâce à une meilleure isolation et à l'utilisation de technologies adaptées. De plus en plus souvent, le fonctionnaire délégué impose l'installation d'emblée de panneaux photovoltaïques », ajoute-t-il.

DIX MAISONS À L'ÉTUDE À HAINE-SAINT-PAUL

Un second projet immobilier est prévu à Haine-Saint-Paul, rue de la Liberté. Introduit par la société Private Deals SRL, il concerne la construction de dix maisons unifamiliales sur un terrain situé à droite du numéro 39. Le projet se compose d'un bloc de quatre habita-

tions et d'un bloc de six habitations.

Le dossier ne fait pas l'objet d'une enquête publique mais d'un avis d'annonce de projet car aucune voirie ne doit être créée. Les réclamations et observations écrites pourront être adressées au collège communal entre le 15 et le 29 juin. « Une précédente demande concernant ce terrain avait déjà été examinée mais avait été refusée par le collège en février 2024 », précise l'échevin. Les deux dossiers poursuivent leur parcours administratif avant que les autorités communales ne prennent une position qui sera transmise au fonctionnaire délégué. ■

Réforme de la gratuité scolaire : la commune compense de 25.000 €

Face à la réforme de la gratuité scolaire portée par la ministre Valérie Glatigny et à la baisse des moyens qui l'accompagnent, la commune de Seneffe a décidé de maintenir un soutien renforcé aux élèves de ses écoles.

ARNAUD DUJARDIN

A lors que la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny a décidé d'étendre la gratuité des fournitures scolaires jusqu'à la sixième primaire, cette mesure s'accompagne d'une diminution importante des moyens alloués aux pouvoirs organisateurs. En effet, la ministre a estimé fin 2025, que les dotations de fonctionnement accordées aux écoles devaient déjà prendre en charge ces dépenses. Face au manque à gagner pour les établissements scolaires, le collège seneffois a détaillé les mesures qu'il compte prendre pour limiter l'impact de cette réforme sur les familles et les écoles communales.

« Le décret-programme du 17 décembre 2025 prévoit désormais un forfait de 20,52 € par élève en maternelle et de 24,52 € par élève du primaire jusqu'en cinquième année. Les élèves de sixième primaire ne seront intégrés au dispositif qu'à partir de l'année prochaine », a stipulé l'échevine de l'Enseignement Muriel Donnay (LB).

À Seneffe, le collège commu-

nal a toutefois choisi d'aller plus loin. Il a en effet décidé d'octroyer 45 € par élève en maternelle et 40 € par élève en



« L'effort communal représente un peu plus de 19 € par enfant en maternelle et de 25 € par élève du primaire »

Muriel Donnay
ÉCHEVINE DE L'ENSEIGNEMENT

primaire, y compris pour les élèves de sixième primaire. La commune maintient également une intervention de 10 € par élève pour les manuels scolaires et les journaux de classe.

« Concrètement, l'effort communal représente 19,48 € par



Fournitures scolaires © PQR

enfant en maternelle et 25,48 € par élève du primaire. Au total, 25.009 € seront ainsi financés sur fonds propres afin que tous les élèves, de la classe d'accueil à la sixième primaire, continuent de recevoir leurs fournitures scolaires », continue l'échevine.

Muriel Donnay a toutefois précisé que la réforme s'est traduite par une perte de 54.048 € de subventions spécifiques liées à la gratuité scolaire, compensée en partie par 21.894 € intégrés dans les subventions de fonctionnement des écoles. Malgré ce contexte budgétaire moins favorable, la commune insiste quand même sur sa décision de maintenir un niveau d'intervention supérieur à celui prévu par la FWB. ■

Sport, culture, mouvements de jeunesse : un chèque de 30 € pour chaque junior

La Commune d'Écaussinnes relance l'opération « Chèques Activités 2026 ». Les jeunes de 3 à 17 ans domiciliés dans l'entité pourront bénéficier d'une aide de 30 euros pour financer une inscription annuelle.

Du 3 juillet au 15 décembre, la Commune d'Écaussinnes lancera une nouvelle édition de l'opération « Chèques Activités ». Le dispositif prévoit l'octroi d'un chèque de 30 euros à chaque enfant domicilié à Écaussinnes et âgé de 3 à 17 ans. Cette aide est destinée à contribuer au financement d'une inscription annuelle dans un club sportif, un mouvement de jeunesse ou un organisme proposant des activités culturelles, artistiques ou récréatives.

Selon les autorités communales, cette mesure vise à encourager la participation des jeunes à des activités favorisant leur développement personnel et leur épanouissement. « Nous souhaitons permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adolescents de participer à une activité qui leur plaît, quelles que soient les réalités financières des familles. C'est un investissement concret dans notre jeunesse et dans le dynamisme de notre commune », soulignent Pierre Rompato, échevin des



Des Chèques Activités. © Pexels

Finances, Arnaud De Laever, échevin de l'Accueil Temps Libre, et Sébastien Deschamps, bourgmestre d'Écaussinnes.

Les demandes devront être introduites auprès du Service Accueil Temps Libre (ATL) durant l'année civile du paiement de la cotisation.

Pour bénéficier du chèque, les familles devront compléter le formulaire prévu à cet effet et fournir une preuve de paiement de la cotisation. Celui-ci sera disponible en ligne ainsi que sur demande auprès des services communaux à partir du deuxième trimestre de l'année concernée. ■

À noter : les renseignements peuvent être obtenus auprès du Service de l'Accueil Temps Libre (ATL), rue d'Henripont 1 à Écaussinnes, au 067 55 03 71 ou par courriel à atl@ecaussinnes.be.

LE SOIR

Du choc des images à la défense de Paolo Falzone : sept temps forts d'un procès hors norme

Le témoignage de Fifa

Aux assises de Mons, le procès du drame de Strépy-Bracquegnies entre dans sa dernière phase. Après les répliques de ce mardi, les jurés entreront en délibération pour se prononcer sur la culpabilité des deux accusés. L'occasion pour « Le Soir » de revenir sur quelques moments forts du procès.

A lors que le procès du drame de Strépy-Bracquegnies touche à sa fin, *Le Soir* retrace quelques-uns des moments clés qui ont marqué ces quatre dernières semaines d'audience.

La reconstitution des faits

Tout a commencé le 4 mai dernier devant la cour d'assises du Hainaut, exceptionnellement délocalisée dans la salle du Lotto Mons Expo. Un cadre aussi insolite qu'impressionnant, dont la portée a pris une tout autre dimension lorsque les enquêteurs ont présenté, au deuxième jour

du procès, les images de vidéosurveillance de cette nuit du 20 mars 2022 qui aura coûté la vie à sept personnes et qui aura laissé des séquelles à vie à des dizaines d'autres. Sur les écrans, les séquences s'enchaînent. L'une d'elles retient l'attention : une capsule de 58 secondes, filmée par Paolo Falzone.

La vidéo s'arrête lors de l'impact avec la foule. On y voit un gille projeté contre le pare-brise du véhicule. Dans la salle, l'atmosphère est pesante. Plusieurs parties civiles essuient leurs larmes. Certains ont déjà quitté les bancs, incapables de supporter davantage ces images.

Des dizaines de témoins et de victimes se sont succédé, au fil des audiences, à la barre du tribunal. Nombre d'entre eux sont venus raconter les faits et les conséquences que l'irresponsabilité de Paolo Falzone avait eues sur leur vie actuelle. Un témoignage était extrêmement attendu et a marqué l'assistance : celui de Fifa, de son surnom, au huitième jour d'audience. C'est elle qui a traversé le pare-brise de la voiture de l'accusé au moment de

l'impact. Appuyée sur une béquille, elle raconte les lourdes séquelles physiques et psychologiques qu'elle conserve depuis le drame. « J'ai tout perdu », répète-t-elle à plusieurs reprises. Si ses paroles décrivent l'horreur, sa voix, elle, ne vacille jamais. A quelques mètres de là, Antonino Falzone, le passager du véhicule, se lève. Accusé de ne pas être venu en aide à « la dame », coincée dans l'habitacle après la colli-

sion, il lui adresse quelques mots. « Il n'y a pas un jour sans que je pense à vous », commence-t-il. « J'espère qu'un jour vous me pardonneriez. » Sans montrer le moindre signe de fébrilité, elle rétorque : « Je n'ai pas le courage de vous remercier : claquer la porte, partir, vous secouer, prendre votre vêtement lancé dans la voiture... Cela me reste en travers de la gorge, ce n'est pas une réaction humaine. » Les mots sont forts, à son image. Forte.

L'audition de la mère de Paolo Falzone

S'il est un moment qui a apporté son lot de contradictions au cours de ce procès, c'est bien l'audition de la mère de Paolo Falzone au 16^e jour du procès. A la barre, elle revient sur l'appel reçu de son fils le soir du drame. Selon elle, il lui aurait déclaré en larmes : « J'ai tué des gens. Il y a deux personnes dans la voiture. » Le hic : depuis le début de la procédure, l'accusé

affirme n'avoir vu qu'une seule victime après l'impact. Une contradiction qui n'échappe pas aux avocats des parties civiles. M^e Mayence interpelle l'accusé : « Quand vous dites : "J'ai tué des gens", vous parlez de qui exactement ? » Face à lui, Paolo Falzone hésite, se dit « perdu ». Puis il lâche une phrase qui sème davantage le trouble dans la salle : « C'est

avant l'impact que j'ai tué des gens. » La présidente le reprend : « Mais avant l'impact, ce n'est pas possible. » Sa mère tente, elle aussi, d'expliquer ces incohérences en vain : « Lui, par la suite, il a toujours soutenu qu'il n'en avait vu qu'une. Pourquoi ? Son cerveau a bloqué. Alors qu'une ou deux victimes, je ne vois pas la différence. » Un cri de stupeur s'échappe du banc des parties civiles.

La défense de Paolo Falzone

Et puis, il y a ceux qui parviennent à mettre des mots là où d'autres n'y arrivent pas. L'avocat de Paolo Falzone, M^e Frank Discepoli, en fait partie et il a livré, au 21^e jour, une

défense remarquable et remarquée de l'accusé. « Pourquoi ai-je fait ce métier ? Pour parler à la place de quelqu'un qui n'a pas les mots », explique-t-il à l'entame de

sa plaidoirie.

La ligne de défense de l'avocat est claire : démontrer l'absence d'intention de tuer. Pour lui, les faits relèvent avant tout d'une conduite tota-

lement irresponsable.

« On est plutôt face à quelqu'un qui a roulé comme un malade », plaide-t-il. Il met ensuite les jurés en garde sur le raisonnement juridique à

adopter. En droit, rappelle-t-il, le doute profite à l'accusé : « Si, après avoir examiné toutes les preuves, il existe une autre explication possible que l'intention de tuer,

alors vous devez retenir celle qui est la plus favorable à l'accusé. » Paolo Falzone pouvait-il réellement voir devant lui ? A-t-il réellement aperçu le Gille qui a chuté de

son capot ? Est-ce que le ralentissement observé par les experts résulte d'un freinage volontaire ? Pour M^e Discepoli le doute demeure sur chacun de ces points.

La démonstration de l'expert automobile

La vitesse est le principal responsable de ce drame. La conclusion avancée par l'expert automobile aux assises lors du quatrième jour du procès n'a surpris personne. Reste que le rapport circonstancié rendu par Marc Van Lierde a été riche en enseignements. L'homme a disséqué les caméras de surveillance présentes

sur le parcours, les vidéos filmées par l'accusé et les données extraites du véhicule de Paolo Falzone pour livrer d'importantes informations sur le déroulé des faits. Les chiffres défient l'entendement, avec des pointes de vitesse enregistrées à plus de 170 km/h quelques secondes avant l'impact.

Les données relatives au freinage de la voiture ont fait l'objet d'une attention spécifique. Un freinage initié 2,58 secondes avant le premier choc. Mais il faudra encore attendre plus d'une seconde pour que le freinage d'urgence (sollicitant l'ABS) soit enclenché. Trop tard. La voiture entre dans la foule à une

vitesse estimée de 105 km/h. Si Paolo Falzone avait pilé directement sur les freins à 2,58 secondes, l'expert estime que la voiture aurait touché les premiers piétons à une vitesse de 33 km/h et se serait immobilisée quatre mètres plus loin. Les conséquences auraient alors été tout autres.

La demande de requalification d'un meurtre en assassinat

Coup de tonnerre au 12^e jour du procès. M^e Jean-Philippe Mayence, avocat d'une centaine de parties civiles, demande que la question de la préméditation soit soumise à la cour d'assises

du Hainaut concernant la mort du Gille qui s'était accroché au capot de la BMW conduite par Paolo Falzone avant de chuter puis d'être écrasé par le véhicule. Si cette thèse est retenue, les faits

seraient finalement qualifiés d'assassinat uniquement pour cette victime. Pour le conseil, le laps de temps écoulé entre le moment où le Gille se retrouve sur le capot et celui où il est

percuté au sol laisse entrevoir un temps de réflexion suffisant dans le chef du conducteur. Selon lui, Paolo Falzone a alors fait un choix délibéré : accélérer plutôt que s'arrêter.

Le ministère public et les parties civiles alignées

« Dans cette affaire, parties civiles et ministère public sont exactement sur la même longueur d'onde. » Lors de son réquisitoire au 20^e jour d'audience, le premier avocat général, Gilles Dupuis, a repris à son compte nombre d'arguments déjà entendus dans les plaidoiries des avocats des parties civiles avant lui. Tous ont mis en avant les risques inconsidérés pris

par Paolo Falzone en circulant à ses vitesses folles. Tous ont pointé ses précédents excès de vitesse. Autant d'éléments qui ont conduit le ministère public à requérir une condamnation pour sept meurtres et des dizaines de tentatives de meurtres. Pour appuyer son argumentaire, l'avocat général se réfère à la jurisprudence de la Cour de cassation. Pour qu'il y ait meurtre,

il faut que l'auteur ait « délibérément posé l'acte de porter atteinte à la vie » ou ait posé des actes qui auront pour conséquence de donner la mort « dans le cours normal des événements ». Pour l'accusation, Paolo Falzone, en roulant à des vitesses démentielles malgré plusieurs avertissements, s'est bien rendu coupable de cela. L'avocat général et les

parties civiles s'accordent aussi sur la qualification d'assassinat pour la victime transportée sur plusieurs dizaines de mètres sur le capot de Paolo Falzone avant qu'il ne chute et que la voiture ne lui roule dessus. Le tout durant un laps de temps de 22 secondes. Suffisant pour le ministère public pour requalifier cette mort en assassinat.

Votre employeur a-t-il le droit de refuser vos congés d'été ?

La guerre des congés fait parfois rage au sein des équipes et l'équité n'est pas toujours au rendez-vous. Une chose est claire : chaque travailleur a le droit au repos.

FLORENCE THIBAUT

Ce sont toujours les collègues avec des enfants qui passent en premier ; « ce sont toujours les mêmes qui bloquent les meilleures semaines de vacances »... Les congés sont un sujet sensible dans certaines organisations. « C'est un domaine de la vie au travail où l'on perçoit pas mal de malentendus », constate Frank Verbruggen, juriste pour le prestataire de services RH Group S.

Rappelons d'abord que notre droit du travail prévoit 20 jours de congé légaux pour les salariés, à condition qu'ils aient travaillé une année complète l'année qui précède. « Indépendamment de la période concernée, la première chose à savoir est que la fixation de congés doit se faire d'un commun accord. Aucune partie ne peut imposer de période de congés à l'autre, si ce n'est pour des périodes de congés collectifs », explique Catherine Mairy, juriste chez le spécialiste RH Partena Professional. « Si les travailleurs ont bien sûr droit à des vacances, cela ne veut pas dire qu'ils ont le droit de les poser librement. Dans la même lo-

gique, un manager doit justifier un refus avec un motif valable, par exemple, lorsque le fonctionnement de l'équipe ou les activités de l'entreprise peuvent être mis à mal lors d'une période donnée », embraye Frank Verbruggen.

Pour analyser les règles de priorité en vigueur pour le choix des périodes de vacances, la législation de référence est un arrêté royal datant de 1967. Le législateur accorde notamment une priorité aux « chefs de famille », soit aux travailleurs qui ont des enfants, dans le cas de périodes scolaires. « Il y a un cadre général à suivre et des règles qui s'appliquent à tous, comme l'obligation de garantir la possibilité de prendre deux semaines *off* continues entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre, et puis il y a des choix à poser comme employeur », note Catherine Mairy. Et Frank Verbruggen de la rejoindre : « Dans la pratique, pour trancher, les employeurs regardent généralement si certains salariés ont des enfants scolarisés, mais aussi l'ancienneté, la situation familiale, et si un conjoint est lui-même soumis à des vacances collectives ou encore le fait d'avoir déjà obtenu la priorité lors de périodes de vacances précédentes. »

« Premier arrivé, premier servi ? »

C'est en clarifiant les règles de prise de congés et en les fixant dans le règlement de travail que les tensions s'estompent. Et Catherine Mairy de souligner : « Le fait de fixer une période précise de quelques semaines pour poser ses congés d'été, par exemple, permet d'éviter le principe du "premier arrivé, premier servi", qui est certes simple, mais pas le plus équitable. » « Si chacun sait qui prend la décision à quel moment et avec quels critères



lorsque plusieurs collègues souhaitent s'absenter au même moment, on diminue déjà la frustration », complète Frank Verbruggen.

Malentendu courant, l'idée que si un manager ne répond pas à une demande, cela signifie que le congé est approuvé. Dans la pratique, ce n'est pourtant pas aussi simple. « Un accord explicite reste toujours la solution la plus sûre, même si on souhaite profiter d'un billet d'avion en "last minute" avec des prix imbattables », conseille Frank Verbruggen. « Il incombe à l'employé de remettre le sujet sur le tapis avec son N+1, lors d'un face-à-face ou même au détour d'un couloir. Dans certains cas, c'est l'outil RH qui fait défaut », ajoute Catherine Mairy.

C'est en clarifiant les règles de prise de congés et en les fixant dans le règlement de travail que les tensions s'estompent. © UNSPLASH.

Autre fausse croyance, le report automatique à l'année prochaine des jours non pris. Certains employeurs l'accordent comme une faveur exceptionnelle à leur discrétion. « Le principe reste que les vacances annuelles légales doivent être prises dans l'année. Les travailleurs ne peuvent pas partir du principe que les jours de vacances restants seront d'office reportés », alerte Frank Verbruggen. Et Catherine Mairy de conclure : « Dans cette matière, de nombreuses règles découlent du bon sens. Tout le monde a intérêt à ce que les équipes puissent se reposer dans les meilleures conditions. Les quatre semaines légales prévues sont plus que nécessaires pour se recharger pleinement. »

La Libre BELGIQUE

Doper l'industrie en Wallonie. Après les paroles, les actes ?

■ Un appel à projets est lancé pour la réhabilitation de friches, il bénéficiera de fonds européens.

Comment refaire de la Wallonie une terre d'industrie ? Le gouvernement wallon (MR-Les Engagés) en a fait une obsession politique depuis le début de la législature. Il ne faut néanmoins pas croire que c'est le retour de l'industrie que l'on a connue par le passé en Wallonie.

L'industrie wallonne de demain sera "moderne, décarbonée et innovante", selon le ministre wallon de l'Économie Pierre-Yves Jeholet (MR). Jusque-là, ce ne sont que des mots. Des mots répétés une nouvelle fois, lundi lors du Forum industriel wallon qui se réunissait pour la septième fois à Louvain-la-Neuve. Il est composé des membres du gouvernement, de leurs cabinets et du monde économique par la voix de représentants sectoriels.

Mais après les mots, il va falloir passer aux actes. C'est le message délivré par le gouvernement qui entend accueillir des projets industriels sur le sol wallon.

Pour ce faire, 1 500 hectares de terrains seront mis à disposition. Néanmoins, beaucoup d'entre eux étant d'anciennes friches industrielles, il est d'abord nécessaire de les remettre en état. Un premier horizon est fixé à 2030 (30% des terrains rendus

disponibles), le second à 2050 (100%). Cette initiative mérite sans doute d'être soulignée : l'intention du gouvernement est de préserver, en mobilisant d'anciennes friches, les terres agricoles et les espaces naturels. Une dizaine de friches prioritaires ont été identifiées (Carsid, Caterpillar, Duferco, Chertal, etc.).

Pour cela, l'Europe va donner un coup de main via les Fonds Feder. Le gouvernement libère une enveloppe d'un peu plus de 23 millions d'euros, dont une petite quinzaine vient de l'Europe. Un appel à projets a été lancé le 1^{er} juin et il se clôturera le 24 juillet pour bénéficier de ces fonds. "Les projets devront répondre à des critères stricts, dont le haut potentiel de développement, la pérennité des projets, le caractère structurant et intégré...", explique le ministre-Président, Adrien Dolimont (MR). Les projets liés à ces

friches devront être un mix de développement économique, de logement et de restauration de la nature.

Pour concrétiser son ambition industrielle, le gouvernement doit évidemment attirer des investisseurs et des projets qui créeront de l'emploi en Wal-

lonie. Pour ce faire, il est aussi nécessaire de simplifier de nombreuses procédures qui, de l'aveu du gouvernement, ralentissent ou découragent des investissements nécessaires.

Le volet énergétique est aussi très important. Car à quoi bon mobiliser du terrain et toute une administration pour attirer des projets, si ceux-ci sont dans l'incapacité de bénéficier d'installations performantes ? Pour l'heure, il reste de nombreuses inconnues à lever pour que la Wallonie dispose des capacités énergétiques à la hauteur de ses ambitions industrielles.

Un guichet pour les porteurs de projet

Une autre évolution notable devra se concrétiser de manière rapide pour que certains projets importants ne passent pas sous le nez de la Wallonie. À savoir, la mise en place d'un mécanisme de "pré-filling". Derrière ce jargon, le gouvernement évoque la mise en place d'un organe au sein de l'administration qui servira de porte d'entrée pour les "projets d'intérêt majeur" – défense, souveraineté énergétique et industrielle, décarbonation de l'industrie, approvisionnement en matières premières critiques, technologies *green tech*, production de batteries, la connectivité, le numérique et l'intelligence artificielle, l'hydrogène, la santé et le spatial.

"L'objectif est de soumettre au porteur de projet, dans un délai court, une position claire, sous forme de premier avis de principe sur la procédure à suivre et les enjeux que soulève le projet", conclut Dolimont.

Il n'y a plus qu'à...

Stéphane Tassin

Une dizaine
de friches
prioritaires ont été
identifiées (Carsid,
Caterpillar, Duferco,
Chertal, etc.).



Soignies : un barbecue pour promouvoir le circuit court

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-un-barbecue-pour-promouvoir-le-circuit-court/28944>